



Participez à
notre sondage
sur la page
d'accueil de
migrosmagazine.ch

Cette semaine

Vélos électriques: à manier avec prudence

Selon une nouvelle estimation du Bureau de prévention des accidents (bpa), les bicyclettes bénéficiant d'une assistance électrique seraient **plus dangereuses** que les motos, particulièrement pour les utilisateurs âgés de 65 ans et plus.

Texte: Tania Araman

En chiffres

66 332

vélos à assistance électrique ont été vendus en Suisse en 2015, ce qui correspond à 1/5 des vélos neufs cette année-là. En 2013, 230 000 vélos électriques circulaient sur les routes helvétiques.

585

personnes ont été blessées (gravement et légèrement) dans des accidents de vélo électrique survenus en Suisse en 2015.

14

personnes sont mortes suite à des accidents de vélo électrique survenus en Suisse en 2015. Dix victimes étaient âgées de 65 ans ou plus.

Sources: vélosuisse (Association suisse des fournisseurs de bicyclettes), Office fédéral de l'énergie (OFEN), Bureau de prévention des accidents (bpa).



La simulation d'un accident entre un e-bike et une voiture lors d'une journée de prévention pour des écoliers de Renens.

Les vélos électriques plus dangereux que les motos? C'est ce que laisserait supposer une estimation encore non publiée du Bureau de prévention des accidents (bpa) ainsi que l'annonçait la semaine dernière *Le Matin Dimanche*. En effet, sur 10 000 accidents, la létalité (coefficient indiquant la dangerosité) de ces cycles de plus en plus à la mode sous nos latitudes s'élèverait à 178 décès entre 2011 et 2015 contre 157 pour les motos... Pire, ce nombre grimpe à 503 pour les seniors de 65 ans et plus, particuliè-

rement friands de ce moyen de locomotion.

L'e-bike a donc beau être un mode de déplacement efficace, rapide et écolo, encore faut-il l'enfourcher avec prudence. Les organes de prévention et de sécurité routière ainsi que le bpa attirent particulièrement l'attention sur la vitesse de ces véhicules, à laquelle il convient de s'adapter, ainsi que sur l'allongement de la distance de freinage par rapport à une bicyclette traditionnelle. N'oublions pas que les vélos à assistance électrique les plus puissants, appelés

également cyclomoteurs électriques, peuvent atteindre une vitesse de 45 km/h.

Pour l'heure, seuls les utilisateurs de ces modèles d'engins plus rapides doivent être titulaires d'un permis de conduire de type M, le même que pour les cyclomoteurs classiques. Des voix se sont déjà élevées sous la Coupole fédérale au cours des dernières années pour le rendre obligatoire à tous les vélos électriques, quelle que soit leur vitesse maximale. Les récentes statistiques risquent-elles de relancer le débat? A suivre...

Paroles d'expert

«Les accidents sont principalement dus à une méconnaissance du véhicule»

Considérez-vous les vélos électriques comme dangereux?

C'est surtout une question d'adaptation. Qu'il s'agisse d'un cyclomoteur électrique, qui peut atteindre jusqu'à 45 km/h, ou d'un modèle léger ne dépassant pas 25 km/h, ces nouveaux engins circulent à des vitesses assez élevées. Des performances qui peuvent surprendre les utilisateurs qui ne sont pas habitués à ce genre de puissance, ainsi que les conducteurs de motos ou de voitures qui croient voir arriver un vélo et se rendent compte soudainement qu'il roule plus rapidement que de coutume. Tout cela peut donner lieu à des accidents, dus principalement à une méconnaissance du véhicule.

Comment expliquez-vous que les seniors (65 ans et plus) soient particulièrement touchés par ces accidents?

Là encore, je pense qu'ils sont déconcertés par les performances de l'engin, surtout s'ils étaient habitués à rouler avec un vélo classique. Ils ne réalisent pas vraiment qu'ils circulent plus vite que d'ordinaire et ne réagissent pas assez rapidement lorsque le danger survient. Le freinage, efficace et puissant, peut également étonner et conduire à la chute. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que les cyclomoteurs électriques, notamment les plus puissants, sont coûteux. Dès lors, un jeune n'a pas forcément les moyens de s'en offrir un.

Qu'en est-il des piétons? Doivent-ils se méfier des vélos électriques?

Oui, à l'instar des autres usagers. Toutefois, il est bon de rappeler que les conducteurs de tels engins doivent circuler sur les routes et les pistes cyclables. Par ailleurs, je ne pense pas qu'ils représentent un danger pour les autres vélos, les adeptes du cyclisme sportif roulant déjà à des rythmes assez soutenus.

Pour l'heure, le casque n'est obligatoire que pour les cycles pouvant atteindre les 45 km/h. Faudrait-il

étendre cette règle aux vélos électriques légers?

A mon sens, oui. Nous encourageons d'ailleurs le port du casque même pour les cyclistes traditionnels. Et avec ces nouveaux véhicules, c'est un minimum.

Quel autre type d'équipement préconiseriez-vous?

Il serait utile de porter des petits gants légers en toile munis de quelques renforts.

Devrait-on également encourager le port de genouillères et de blousons renforcés comme ceux des motards?

Non, il ne faut pas exagérer non plus. Si les gens devaient porter un tel équipement, ils n'auraient plus envie de faire du vélo...

Reste la question du permis. Là encore, il n'est requis que pour les vélos électriques les plus rapides...

Ainsi que pour les modèles plus légers si l'utilisateur a moins de 16 ans. Mais je ne pense pas que ce soit une bonne idée de rendre ce permis obligatoire pour tous. Il ne s'agit pas non plus de dissuader les gens d'opter pour un moyen de locomotion s'inscrivant dans la mobilité douce.

Comment dès lors prévenir les accidents?

En garantissant une meilleure utilisation de ces véhicules, par le biais de formations dispensées par des organismes spécialisés dans le domaine de la sécurité routière par exemple. La police et les associations spécialisées se doivent également d'organiser des campagnes de prévention sur le terrain ou via des spots et des affiches afin de sensibiliser la population aux potentiels risques. L'important demeure d'en parler, de démocratiser l'usage des cyclomoteurs électriques: avec le temps, les utilisateurs et les usagers de la route en auront une meilleure connaissance et les accidents devraient être moins fréquents. **MM**



Adjudant Marc-André Daven, responsable de la brigade de prévention routière, Gendarmerie vaudoise.

A votre avis



Françoise Masson, 60 ans, Lausanne «C'est vrai qu'on voit de plus en plus de vélos électriques. Mais ils ne me paraissent pas plus dangereux que les trottinettes, qu'on n'entend jamais arriver...»



Marie-France Jacot, 67 ans, Lausanne «J'imagine que les vélos électriques doivent être assez difficiles à manipuler, même s'ils sont plus légers qu'une moto. Peut-être que du coup ils sont moins stables...»



Marek Boudny, 43 ans, Montreux «Je ne pense pas qu'un vélo électrique soit plus dangereux qu'une moto, ou même qu'un vélo classique. Et puis, c'est un moyen de locomotion vraiment pratique.»